

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE DES AUTO-ECOLES Police N° GFA0000564

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Siège social : 8 – 10, rue d'Astorg – 75008 Paris – Bureaux : 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.
Société anonyme au capital de 20 millions d'euros. RCS Paris B 380 810 283.

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Atteste que :

AUTO-ECOLE D'INGOUVILLE
82, Rue Général Sarrail
76600 HAVRE

Représenté par : ETIENNE GROSJEAN

Numéro SIREN : 810798850

Numéro d'agrément préfectoral E1507600100 délivré le 20/05/2015.

Bénéficie d'une caution dans le cadre de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label Qualité des formations au sein des écoles de conduite. La garantie financière est étendue à tous les contrats de formations à la conduite et à la sécurité routière à l'exclusion de celles préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L-6332-1 du Code du Travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L-6333-1 du Code du Travail, l'Etat, les Régions, Pôle Emploi et l'association mentionnée à l'article L-5214-1 du Code du Travail.

Cette garantie financière prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation visés ci-dessus en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Elle couvre 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé par l'école de conduite au titre des formations préparatoires au permis de conduire, soit une caution d'un montant de 20951 €.

Ce remboursement est effectué directement par le Garant au titulaire du contrat de formation.

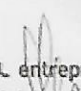
Numéro de caution	GFA0000564
Date de prise d'effet de la caution :	01/01/2020
Période de garantie :	Du 01/01/2020 au 31/12/2020

La garantie est reconduite annuellement par tacite reconduction sauf résiliation notifiée par l'une des parties conformément aux conditions générales.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée en vertu du pouvoir de souscription accordé par **GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION** - 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre.

Toute adjonction autre que la signature et le cachet du représentant de la Compagnie est nulle et non avenue.

Strasbourg, le mardi 7 janvier 2020.


APRIL entreprise | Est
200, Avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
☎ 03.88.65.86.40 Fax 03.88.39.62.45
N° ORIAS : 07 027 676
N° SIRET : 648 501 864 00041

Pour l'assureur par délégation.